



## Compte-rendu Commission consultative des services publics locaux

Mercredi 12 juin 2019

Salle du Nivolet, Grand Chambéry, 17h-20h30

---

### Etaient présents (16) :

- Isabelle AMBROSIN-SERRAZ
- Martial BATON
- Alviano BELTRAMI
- Yves BERDOU
- Jean-Louis DARMET
- Jeanne-Marie GRIMANELLI
- Paulette MIGUET
- Marie-Angèle MUSITELLI
- Christiane NANTOIS
- Jonathan OUTIN
- Lionel PERROLAZ
- Marcel PEYSSONNERIE
- Yves RASSAT
- Pierre REUSA
- Françoise SALLET
- Jean-Paul SUZANNE

Association Savoie Mont Blanc  
La Motte Servolex  
Habitant-usager de La Motte Servolex  
Association Monts d'Arvey  
Chambéry  
Chambéry  
Association des paralysés de France  
Bassens  
Bassens  
Chambéry  
Saint-Baldoph  
Chambéry / Association UFC Que Choisir  
Vimines  
Association Chapiteau Théâtre Compagnie  
Chambéry  
Habitant-usager de Chambéry

### Etaient excusés (21) :

- Cindy ASSELIN
  - Romeo CARROCCIA
  - Iole CHAULAND
  - Mme COLOMBET
  - Brigitte GIRARDOT-GAUTHIER
  - Jean-Louis HOFBAUER
  - Noel HUBERT
  - Flavio INFANTI
  - Serge MEUNIER
  - Lionel MITHIEUX
  - Yves PEUTOT
  - Dominique PICARD
  - Georges PILLET
  - Jean-Paul RENARD
  - Philippe SAFFRE
  - Jean-Claude SUAVET
  - Isabelle TISSOT
  - Patrick VIAND
  - Françoise VILLIBORD
  - Sylvie VOIRON
  - Pascale LUCAS
- Lionel MITHIEUX

Association nationale des maitres-chiens-guides  
Association FIDEV et Valentin Hauy  
Cognin  
Cognin  
La Motte-Servolex  
Trialp  
Habitant-usager de Barby  
Habitant-usager de Chambéry  
Habitant-usager de Chambéry  
Grand Chambéry  
Association FRAPNA  
Chambéry  
Association GSRL Club de plongée  
Saint-Cassin  
Habitant-usager de Chambéry  
Habitant-usager de Chambéry  
Chambéry  
Habitant-usager de Barby  
Habitant-usager de Chambéry  
Saint-Baldoph  
Directrice de la direction de l'eau et de  
l'assainissement à Grand Chambéry  
Président de Savoie Déchets

**GRAND CHAMBERY**

**DIRECTION DE L'URBANISME ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo

### **Etaient également présents (15) :**

#### **• Grand Chambéry :**

David DUBONNET	Vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs
Sylvie KOSKA	Vice-présidente chargée de la concertation citoyenne, des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire
Daniel ROCHAIX	Vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention
Michel GOUDOUNEIX	Directeur général des Services
Gilles GLAD	Responsable des équipements sportifs – Direction du développement touristique et des grands équipements d'agglomération
Marie FAVREAU	Responsable sensibilisation prospective et prévention à la Direction de la gestion des déchets
Sandrine JOLLY	Responsable relations usagers à la direction de l'eau et de l'assainissement
Nathalie RICHARD	Responsable ressources à la Direction du développement touristique et des grands équipements
Céline MOSCHIETTO-FRANSA	Responsable administratif et financier à la Direction des eaux et de l'assainissement
Anne XAMIN	Responsable administratif et financier à la Direction de la gestion des déchets
Pascale GRECO	Assistante de direction à la Direction de la gestion des déchets
Clémentine BERGERON	Assistante de gestion du service politique de la ville et Innovation sociale

#### **• Savoie Déchets :**

Pierre TOUNIER	Directeur
Virginie FERROUX DURIEZ	Responsable fonction ressources (administratif, ressources humaines, marché public)
Gaëlle VELO	Assistante administrative – Cartographie des achats

**Ce compte-rendu est complété par les diaporamas projetés en séance.**

### **Ordre du jour**

1. Rapport d'activité 2018 de la Direction de la gestion des Déchets
2. Rapport d'activité 2018 de la Direction des Eaux et de l'Assainissement
3. Rapport d'activité 2018 de Savoie déchets
4. Présentation des tarifs des piscines d'agglomération

Sylvie Koska ouvre la séance en remerciant les membres de la CCSPL pour leur présence, qui démontre leur intérêt pour tous les sujets à l'ordre du jour. La configuration de ce jour est particulière car les deux commissions de la CCSPL sont invitées. Il s'agit d'une CCSPL plénière. Cette configuration sera de nouveau proposée dans l'avenir.

Il n'y a pas de sujet présenté ce jour concernant les transports.

## I. Présentation du rapport d'activité 2018 de la Direction de la gestion des Déchets

Monsieur Rochaix présente son équipe composée de Marie Favreau et de Anne Xamin et introduit la présentation du rapport d'activités 2018 de la direction de la gestion des déchets, présenté par Marie Favreau puis par Anne Xamin.

Il est constaté qu'il existe une :

- Baisse du tonnage des déchets ménagers et assimilés en 2018 depuis 2010 (-11,3%)
- Efficacité du Programme local de prévention, du Territoire zéro déchet zéro gaspillage (avec trois collectivités voisines) et du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie circulaire (depuis 2018)
- Augmentation du refus de tri (11 kg/habitant/an)
- Baisse du tonnage déposé en déchetterie (- 6,3%)
- Excellent taux de valorisation des déchets (96.5%).

### Questions/réponses

*Est-on certain que les déchets « en moins » ne se retrouvent pas dans la nature ?*

➡ Non, ces déchets ne vont pas dans la nature car des actions concrètes ont été mises en place. La politique de prévention des déchets de Grand Chambéry s'articule autour de 3 axes : la gestion de proximité des bio-déchets, l'accompagnement au changement de comportement et l'économie circulaire.

Toutefois, cela n'exclue pas que l'on puisse tout de même retrouver des déchets dans la nature.

*Il existe sur d'autres territoires des déchetteries itinérantes/mobiles, idée intéressante notamment pour les personnes âgées. Peut-on envisager d'en instaurer par exemple dans le quartier de Chambéry-le-Haut ?*

➡ Dans le cadre du contrat d'objectifs déchets, les services de Grand Chambéry étudient ce dispositif, en partenariat avec la ville de Grenoble, et travaillent sur sa faisabilité dans l'agglomération.

*Comment fonctionnent ces déchetteries itinérantes ?*

➡ Des bennes sont installées à des endroits précis, pendant une durée déterminée. Une information est donnée envers les habitants, qui viennent ensuite déposer leurs déchets dans les bennes. Cet outil est une bonne idée et peut servir de vide-greniers ou de vide-caves à un moment donné mais il ne semble pas pertinent pour un usage hebdomadaire.

*La durée de vie d'un conteneur enterré ou semi-enterré est-elle limitée à 10 ans ?*

➡ Un conteneur de nouvelle génération a une durée de vie de plus de 10 ans. La première version des conteneurs, avec notamment des chaussettes et des sacs, est remplacée par des conteneurs plus étanches avec des cuves ferailles, à la fois pour lutter contre l'obsolescence et pour améliorer la sécurité. Un accident grave a eu lieu dans le passé par rapport à un système d'accroche. L'objectif est d'enlever tous ces systèmes. Une somme est allouée chaque année pour leur remplacement, ce qui a été fait pour les conteneurs enterrés. Le but est de le faire ensuite pour les conteneurs semi-enterrés.

*Quel est le nombre total de conteneurs enterrés dans l'agglomération ?*

➡ Il existe 1 800 conteneurs enterrés jaunes et marron dans l'agglomération.

*Comment travailler sur le civisme des usagers ?*

➡ Faire plus d'information auprès des habitants est un des moyens, notamment sur le montant du coût de gestion des déchets (110,27 euros la tonne pour les déchets qui vont

dans l'incinérateur) et sur la manière de trier ses déchets. Le tri des déchets par Savoie Déchets permet de revendre ces déchets (comme la ferraille) et de récupérer un peu d'argent.

*A-t-on évalué le volume des déchets triés et les infrastructures à mettre en place avec la future loi sur le recyclage des plastiques ?*

➡ Une évaluation sur le volume des déchets triés a été réalisée en début d'année. En moyenne, les infrastructures actuelles sont suffisantes, y compris pour absorber l'application de la future loi sur le recyclage des plastiques ménagers prévue en 2023.

*Nous constatons une augmentation des incivilités avec des conteneurs renversés, même en secteur résidentiel. Que peut-on faire ?*

➡ Il y a deux types d'actions pour lutter contre l'incivilité en matière de déchets. Le premier moyen se situe dans les communes grâce au pouvoir de police du maire, avec possibilité de mettre des amendes quand des preuves existent. Le second moyen, lancé en 2017 par Grand Chambéry intégré dans le plan de lutte contre les incivilités, est constitué dans un premier temps par l'envoi d'un courrier d'information sur l'incivilité commise puis dans un deuxième temps par l'envoi d'un nouveau courrier avec l'obligation de payer une prestation de nettoyage de 200 euros. Ces courriers sont possibles grâce aux recherches des adresses de personnes sur les cartons et papiers laissés dans les sacs dans les points de regroupement. Une cinquantaine de courriers ont été envoyés en 2018. Cette solution compliquée donne peu de résultats.

*Une future loi va être votée sur l'obligation de collecter tous les plastiques. Or, peu de plastique sont recyclables et les filières vont mettre plusieurs années à être mises en place. Que va-t-on faire de ces plastiques d'ici là ?*

➡ Le vote de la loi est prévu pour 2023, ce qui donne du temps pour s'y préparer. L'obligation a été notifiée à CITEO pour mettre en place et accompagner cette extension de consignes de tri et travailler avec les producteurs d'emballages pour intégrer ces nouvelles résines dans la conception même des produits. Un projet de loi « économie circulaire » est en cours avec un système de bonus-malus par rapport à l'incorporation de plastique recyclés dans la conception des emballages.

*Peut-on interdire aux industriels de produire des emballages non recyclables ? Il existe des lois pour impacter l'usager, ne serait-il pas plus pertinent de plus imposer les industriels ?*

➡ Ce travail envers les professionnels existe mais il n'est pas suffisamment fort. Une inertie existe chez les industriels. Il faut mieux travailler en amont que sur le curatif. Il y a des éco-organismes. Soit les entreprises paient des taxes sur leurs emballages, soit ils incorporent des produits recyclables.

Dans l'attente de ces lois, c'est la responsabilité de chaque consommateur d'acheter ou pas des emballages en vrac. Chacun peut être acteur. Les industriels changeront leurs manières de faire quand ils n'auront plus de clients.

*La laine polaire, qui est un produit a priori vertueux car elle vient du recyclage, rejette, quand elle passe à la lessive, de toutes petites particules de plastique qui arrivent dans la nature et vont mettre plusieurs centaines d'années pour être détruites. Le consommateur ne sait pas tout. On prend des dispositions pour demain mais on ne sait pas si elles sont bonnes.*

➡ Il faudra du temps, pour changer les mentalités. La sensibilisation commence à prendre dans la population et elle commence dès l'école. L'habitant peut aussi écrire aux parlementaires pour qu'ils portent nos demandes. La réponse se joue ailleurs qu'à la CCSPL pour les industriels.

~~La médiathèque de la ville de Chambéry dispose d'un distributeur de boissons qui donne des gobelets et des cuillères en plastique. C'est un lieu qui peut servir d'exemple. Pourquoi ce distributeur ne donnerait-il pas du carton à la place ?~~

~~➡ La gestion de ce distributeur est confiée historiquement à l'amicale du personnel de la ville de Chambéry. L'information leur sera transmise car c'est un vrai sujet. Il existe par ailleurs l'écocup qui fonctionne très bien pour les associations, ainsi que des couteaux et fourchettes en bois utilisés par les traiteurs.~~

Quand les déchets sont incinérés, il reste des résidus, de la mâchefer et tout ce qu'il y a dans les filtres (qui ne peuvent pas être stockés et doivent être reconditionnés). Ces résidus représentent une certaine masse de déchets. Une partie des 96,5 % des déchets incinérés va générer des déchets. Il serait bon d'aller au bout du raisonnement et de montrer que le 96,5 % ne comprend pas tous les résidus.

➡ Le mode de calcul des 96.5 % permet de nous comparer avec d'autres agglomérations. Le mâchefer est en général récupéré en sous-couche routière et parfois dans les murs anti-bruit. Le restant du mâchefer non-utilisé est renvoyé ailleurs pour être traité. Il est difficile de faire la part entre ce qui vient de Grand Chambéry et le reste des déchets traités par Savoie Déchets. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

Existe-t-il encore de l'amiante dans les 3% de gravats collectés en déchetterie ?

➡ Oui, des particuliers déposent toujours de l'amiante dans les déchetteries, en moindre grande quantité. Cette amiante est prise en charge par Trialp puis par des filières nationales spécifiques pour le traitement de l'amiante. Il existe des centres de stockage de catégorie 1 (en Alsace et au pays basque). Plus d'informations sont disponibles dans le schéma régional de déchets.

Ce serait bien qu'il y ait plus d'actions auprès des copropriétés pour que les syndic soient plus attentifs à la manière de trier les déchets dans leurs immeubles.

➡ Ce n'est pas le travail des syndic.

Les bases taxables augmentent par décision du parlement et par l'augmentation du nombre de contribuables. Pourrait-on voir l'évolution du produit de la taxe et savoir ce que cela représente par habitant ? Pourrait-on avoir un comparatif d'une année à l'autre ?

➡ Il existe un rapport d'activité pour chaque année. Un comparatif pourrait y être ajouté, ainsi que l'information des économies réalisées grâce au tri.

Pour l'année 2018, les indicateurs financiers sont pour les dépenses de fonctionnement budget Déchets Grand Chambéry de 17 millions et pour les principales recettes de fonctionnement sont la TEOM qui représente 14 millions et la redevance spéciale 1,2 millions.

Il est normal qu'il y ait une augmentation du produit de la taxe. Ce qui laisse au service une marge de manœuvre. Que fait-on avec cette marge de manœuvre ?

➡ Cette marge de manoeuvre permet de réaliser des actions de prévention ou d'investissement (création d'un service maintenance, embauche de trois coordonnateurs, reprise des anciens conteneurs enterrés...). Toutes les informations sur ce sujet seront dans le rapport complet détaillé présenté en conseil communautaire du 27 juin 2019. Ce rapport sera accessible sur le site internet de Grand Chambéry ([www.grandchambery.fr](http://www.grandchambery.fr)). Il a été décidé de ne plus imprimer les imposants rapports afin de limiter la production de déchets.

Le fait de faire payer les entreprises leur fait-il baisser leurs déchets ?

➡ Cela leur permet de mieux gérer leurs déchets. Savoie Déchets leur propose des tarifs attractifs de collecte des déchets par rapport aux tarifs des ordures ménagères.

Pourquoi ne fait-on pas payer Amazon pour les cartons ?

➡ La vente à distance et ses déchets sont des sujets prévus dans le prochain projet de loi « économie circulaire ». C'est au consommateur de choisir d'acheter en magasin dans les centre-villes ou par correspondance. Dans le centre-ville de Chambéry, le coût de prestation du ramassage carton est à la charge des commerçants. Ce sont deux sujets différents.

*Quel est le nombre de sites de conteneurs enterrés ?*

➡ En général, un conteneur « ordures ménagères » est prévu pour 80 logements de trois personnes. Il existe en moyenne un conteneur « ordures ménagères » et un ou deux conteneurs « ordures spécifiques » par site. Il n'y a pas automatiquement de conteneur à verre sur tous les sites. Cela dépend de la densité de population et des personnes de passage.

*Que fait-on des déchets en bordure de routes ?*

➡ Les déchets en bordure de routes ne sont pas de la responsabilité de Grand Chambéry mais de la voirie. Ce sont les employés des communes qui ramassent ces déchets et les apportent en déchetterie. Ces déchets sont comptabilisés dans le tonnage des déchetteries. Les encombrants de la ville de Chambéry représentent environ 800 tonnes par an.

*Quelle est la date pour la généralisation des conteneurs enterrés ?*

➡ Actuellement, la couverture pour les conteneurs semi-enterrés est de 38%. Les objectifs 2020 étaient d'arriver à 40% ; ils sont donc proches d'être atteints. La politique de conteneurisation sera continuée mais il sera impossible d'arriver à 100% dans certains lieux, ni même souhaitable. Cette politique est décidée toutes les années par rapport aux demandes des communes. Un arbitrage dans les demandes est effectué après étude des dossiers et selon des critères définis par avance.

*Les avis de la CCSPL sont-ils pris en compte ?*

➡ Oui. Tous les avis de la CCSPL sont présentés aux conseils communautaires, avec les interrogations émises et les propositions présentées. Le prochain conseil communautaire de Grand Chambéry aura lieu le 27 juin 2019.

---

Sylvie Koska propose aux membres de la CCSPL d'émettre un avis sur ce rapport.

- **Avis** : les membres de la CCSPL présents émettent un avis favorable, tout en déplorant la baisse du civisme dans le tri des déchets, la non-taxation des cartons des ventes par correspondance et s'interrogeant sur la mise de place de la loi sur le recyclage de tous les plastiques en 2023.

## **2. Rapport d'activité 2018 de la Direction des Eaux et de l'Assainissement**

Monsieur Jean-Maurice Venturini introduit la présentation du rapport d'activité 2018 de la Direction des Eaux et de l'Assainissement et prie d'excuser Madame Pascale Lucas, retenue par ailleurs.

Madame Sandrine Jolly précise que le diaporama a repris les points essentiels du rapport d'activité 2018. Un travail a été effectué l'année dernière pour le rendre plus lisible et moins technique.

En 2018, il a été constaté qu'il existe une :

- Augmentation du nombre des abonnées suite aux nouvelles constructions dans le territoire de l'agglomération (14 000 comptes supplémentaires ouverts)

- Priorité de passer le plus d'usagers possibles sur l'agence en ligne pour permettre aux agents à l'accueil d'effectuer un accueil personnalisé pour les usagers ne souhaitant pas passer ou ne pouvant pas passer par l'agence en ligne
- Développement des paiements en ligne
- Gros travail de restructuration à l'intérieur du service, effectué et en cours, pour diminuer le nombre de personnes qui n'arrivent pas à joindre le service par téléphone, avec un taux de décroché passant de 50 % à 85%.
- Installation d'une borne à l'accueil physique du service pour recueillir l'avis des usagers qui se déplacent.

## Questions/réponses

*Quand une fuite est constatée, y a-t-il un traitement effectué par la suite ?*

➡ Toutes les fuites identifiées sont traitées. Il existe un travail curatif mais aussi préventif quant aux fuites.

*L'eau prise illégalement dans les bornes à incendie est-elle refacturée ?*

➡ L'eau est refacturée quand elle est prise sur les bornes vertes. Les branchements sur les poteaux à incendie sont interdits. Il est actuellement étudié de pouvoir assermenter des agents du service des eaux pour qu'ils puissent mettre des amendes. Un travail est actuellement en cours pour réaliser une carte indiquant les lieux des bornes vertes afin d'inciter les entreprises à utiliser ces bornes vertes et non les bornes à incendie.

*Cette carte va-t-elle permettre de connaître le taux de fuites pour chaque emplacement ?*

➡ Cette carte est prévue pour informer uniquement du lieu des bornes. Une réflexion est en cours sur la pertinence d'installer des compteurs télé-relevés pour remonter les informations automatiquement.

*Grand Chambéry connaît-elle la longueur des canalisations non conformes (qui distribuent de l'eau non potable ou avec du plomb) ?*

➡ Toute l'eau distribuée est potable; c'est une priorité de Grand Chambéry. Plus de 1 000 analyses sont réalisées chaque année pour connaître la qualité de l'eau qui sort. Il existe encore des canalisations en plomb, mais surtout dans les habitations. Une importante campagne pour les enlever a été réalisée il y a quelques années. Cette campagne est de nouveau en cours cette année.

*Pourquoi existe-t-il une différence entre le nombre de compteurs et le nombre d'abonnements ?*

➡ Certains abonnés ont plusieurs compteurs (exemple : Cristal Habitat).

*D'où vient la différence entre le volume d'eau produite et le volume d'eau facturée ?*

➡ La différence provient principalement du traitement de l'eau qui produit des pertes d'eau, de l'eau utilisée par les travaux réalisés par Grand Chambéry (vidages des réservoirs...) et de l'eau prise sur les poteaux incendie.

*L'eau est-elle facturée en cas de travaux sur un chantier ?*

➡ Oui. Lors de travaux, des compteurs de chantiers provisoires sont installés et l'eau est alors facturée à l'entreprise qui réalise les travaux.

*Le service des eaux traite l'eau de pluie alors que ce n'est pas sa vocation car il n'y a pas de système séparé. L'eau de pluie est-elle payée par l'eau potable ?*

➡ Ce service n'est pas payé uniquement par le service des eaux de Grand Chambéry et ce bassin ne reçoit pas que des eaux pluviales. L'eau de pluie est chargée des produits de la route.

*L'augmentation de l'eau impayée (3.2%) est-elle la conséquence de ce que l'on découvre plus ceux qui ne paient pas ?*

➡ Non. 2017 a été une année relativement basse par rapport aux autres années pour le taux d'impayés (2.5%) et n'est pas pertinente pour servir d'année de référence.

*Comment s'effectue la facturation des aires de grand passage et d'accueil ?*

➡ Grand Chambéry a confié cette mission à un prestataire qui a pour rôle de s'assurer de l'encaissement des usagers.

*Comment est facturée l'eau utilisée par les gens du voyage sur les terrains familiaux ? Que représentent les impayés ?*

➡ Un travail est engagé pour poser des compteurs, établir une facturation et obtenir des paiements pour les gens du voyage sédentaires. Mais souvent une large partie de leurs comptes sont insaisissables. Il n'est pas possible de couper l'eau à des particuliers. Le montant de ces impayés est assez négligeable.

*Des actions sont-elles menées pour lutter contre la pollution des gens du voyage installés en bord de ruisseau ?*

➡ C'est une problématique difficile. Des actions ont été menées dans le passé. Les moyens légaux manquent pour régler ce problème. Grand Chambéry se doit de protéger ses agents.

*Comment connaître le rendement des réseaux d'eau potable ?*

➡ Le rendement (70.2%) figure dans le rapport d'activité 2018 de la direction des Eaux et de l'Assainissement.

*Est-il prévu dans les chantiers de Grand Chambéry des zones de stockage temporaires de l'eau de pluie, eau qui pourrait être utilisée dans le chantier sans prendre de l'eau potable ?*

➡ Il faut comparer le coût du traitement de l'eau de pluie et le coût du stockage. Les réseaux d'eau ne prennent que de l'eau propre. L'eau de pluie contient des particules non traitées.

*Certaines personnes récupèrent l'eau de pluie sur leur terrain, voire même possèdent une citerne ou un puit, sans payer de taxe. Est-ce normal ?*

➡ Un accord de l'agence de l'eau est obligatoire pour toute personne voulant installer un système de prélèvement de l'eau dans la nappe souterraine (comme les puits).

---

Sylvie Koska apprécie l'effort réalisé pour rendre lisible et plus visuel le rapport d'activité 2018 de la Direction des Eaux et de l'Assainissement et propose aux membres de la CCSPL d'émettre un avis sur ce rapport.

- **Avis**: les membres de la CCSPL présents émettent un avis favorable, tout en s'interrogeant sur la recherche des fuites et leur traitement, la possibilité de développer l'usage de l'eau de pluie ainsi que la part des impayés (2017 n'étant pas à prendre comme année de référence).

### **3. Rapport d'activité 2018 de Savoie Déchets**

### **~~3. Rapport d'activités 2018 de Savoie Déchets~~**



Monsieur Pierre TOURNIER présente le rapport d'activités 2018 de Savoie Déchets et excuse Monsieur MITHIEUX retenu par ailleurs.

Pierre TOURNIER et Bruno LABEYE détaillent le diaporama.

En 2018, il a été constaté qu'il existe une :

- La tarification appliquée aux collectivités n'a pas augmentée pour la cinquième année consécutive pour le tri et depuis 10 ans pour l'incinération.
- Savoie Déchets emploie 90 personnes en direct et travaille également avec des entreprises d'insertion. 50 personnes travaillent également en insertion dans les sites gérés par Savoie Déchets. Au total, Savoie Déchets fait travailler 140 personnes tous les jours sur ses sites.
- La qualité du tri de la part des citoyens et le civisme sont en baisse. Sur l'agglomération de Chambéry, le taux de refus en collecte sélective est de 25%, c'est-à-dire qu'en moyenne, 25 kg sur 100 kg mis au recyclage n'ont rien à y faire (12% il y a 10 ans). Cette mauvaise qualité de tri rend les conditions de travail plus difficiles dans le centre de tri.

Questions / Réponses :

*A combien s'élève la taxe pour les établissements industriels ?*

- ➔ Pour les usagers du chauffage urbain qui utilisent l'énergie verte issue de l'UVETD, le taux de TVA appliqué est de 5,5% au lieu de 20%. Savoie Déchets fournit 30% des besoins du chauffage urbain. Savoie Déchets n'est pas en relation directe avec les industriels mais passe par le chauffage urbain qui sert d'intermédiaire et redistribue l'énergie verte aux industriels.

*Comment s'effectuent les coupures automatiques de lignes en cas de taux gazeux anormaux ?*

- ➔ La loi autorise 60 heures de dépassement de la valeur limite de rejet gazeux par an pour une ligne. Lorsqu'un dépassement est détecté, la ligne est automatiquement arrêtée.  
Pour chaque dépassement, la loi accorde un délai de 4 heures pour trouver la cause du dépassement et apporter une solution afin que les rejets ne dépassent plus la valeur limite. Au bout de ce délai de 4 heures, la ligne est arrêtée. Savoie Déchets réduit ce délai à 2h30 pour trouver une solution avant d'arrêter la ligne.  
Il est important d'incinérer de « bons déchets », afin de ne pas augmenter les risques de dépassement.  
En 2018, tous les résultats environnementaux de l'usine ont été conformes à la réglementation.

*Quel est le taux de poussières (PM 2,5 et PM 10) dans les rejets gazeux ? Car ce sont des valeurs intéressantes.*

- ➔ Savoie Déchets respecte la réglementation préfectorale en terme de poussières. Les résultats sont indiqués dans le rapport d'activités : valeur moyenne de 0,243 mg/Nm<sup>3</sup> pour une limite réglementaire de 10mg/Nm<sup>3</sup>. Une nouvelle réglementation européenne va être votée en décembre 2019 et sera applicable en 2023. D'ici là, Savoie Déchets réalisera un audit de ses installations et des travaux de mise aux normes seront réalisés.

*Quel est le taux de refus de tri à Grenoble ?*

- A Grenoble, le taux de refus de tri moyen est de 48% et montre un réel manque de civisme. Cela provient pour une part de la densité urbaine.

*Une réelle baisse de civisme est constatée dans certains quartiers sur l'agglomération de Chambéry, y compris résidentiels, avec des conteneurs renversés et une mauvaise qualité de tri. Ces faits n'existaient pas il y a deux ans.*

- Ce sont des comportements délibérés. De nombreux déchets médicaux sont retrouvés dans la collecte sélective ainsi que des grosses ferrailles (90 tonnes en 2018) et des déchets dangereux (3 tonnes). Les bouteilles de produits dangereux sont parfois jetées pleines. Quand elles passent dans le process de tri, des vapeurs toxiques peuvent se répandre et le personnel peut être incommodé.

*Les services vétérinaires interviennent-ils en cas de déchets d'animaux morts ?*

- Non, ce n'est pas de leur compétence mais les associations de chasseurs sont sensibilisées.

*Le nombre de poubelles mises à disposition est très important dans les pays voisins. La taille et le nombre des conteneurs installés sur le territoire de l'agglomération est-il adapté pour rendre le tri plus facile ?*

- Savoie Déchets ne s'occupe pas de la collecte. Il faudrait questionner Grand Chambéry.

*Collecte-on des biodéchets ?*

- A ce jour, il n'y a pas de collecte de biodéchets sur l'agglomération de Chambéry.

*Des dispositions sont-elles prises pour la fabrication du plastique au niveau européen ou au niveau français ? Envisage-t-on de diminuer le volume de plastique utilisé et de réduire le nombre de plastique utilisé pour avoir plus de plastique recyclable ? Des débouchés existent-ils pour les plastiques recyclables ?*

- En France, 40% des emballages mis sur le marché ne sont pas recyclables. De nouvelles résines en plastique sont créées tous les 15 jours. Aujourd'hui, il est compliqué d'interdire les produits non recyclables.

*Va-t-on informer dans l'avenir les consommateurs sur la possibilité de recycler ou non des emballages qu'ils achètent ?*

- Des logos existent actuellement sur les emballages ainsi que des consignes de tri. Il faudrait qu'un nouvel emballage non recyclable mis sur le marché soit taxé fortement pour contraindre les metteurs sur le marché à concevoir des emballages recyclables. La future loi sur les plastiques recyclables exigera de mettre tous les plastiques dans les bacs jaunes, ce qui représentera cinq kilos de plus par habitant par an (2 000 tonnes sur le territoire de Savoie Déchets).

Sylvie KOSKA souligne le réel effort réalisé sur la visibilité et la compréhension du rapport d'activités 2018 de Savoie Déchets et propose aux membres de la CCSPL d'émettre un avis sur ce rapport.

- **Avis** : les membres de la CCSPL émettent un avis favorable, tout en s'interrogeant sur la baisse de qualité du tri, les conséquences sur les conditions de travail des salariés de Savoie Déchets et les moyens qu'il faudrait mettre en place pour améliorer le civisme.

#### **4. Présentation des tarifs des piscines d'agglomération**

Gilles Glad présente le projet de délibération pour le conseil communautaire du 27 juin 2019 relatif à la grille tarifaire de la piscine aqualudique du Stade à partir de son ouverture. Le projet de délibération rappelle l'ouverture prévisionnelle de la piscine aqualudique du stade en décembre 2019 et la réhabilitation de la piscine de Buisson rond. Il présente la proposition de grille tarifaire, un comparatif avec des équipements équivalents, un compte d'exploitation prévisionnel avec les taux de couverture tenant compte des frais financiers inclus dans le reste à charge pour l'agglomération qui compense les pertes d'exploitation.

Il est constaté une :

- Grille tarifaire construite sur celle de Buisson rond et réévaluée au vu des équipements futurs, de la saisonnalité, du confort et des pratiques existantes ailleurs
- Une simplification des tarifs (26 tarifs au lieu de 32)
- Volonté de faire porter le coût d'exploitation un peu plus sur les utilisateurs que sur les citoyens / contribuables
- Une nouvelle offre de services ambitieuse, complète et neuve

Dominique Métral est le nouveau responsable du pôle aquatique.

### Questions/réponses

*Le prévisionnel des entrées n'est-il pas estimé trop bas étant donné les futurs tarifs ?*

➡ Les deux piscines seront en service en septembre 2020 sur le territoire. L'hypothèse de fréquentation tient compte d'une baisse de 15% à 20% de fréquentation pour la piscine de Buisson Rond, suite à l'ouverture de la piscine du stade

*Est-il possible de visiter la piscine du stade ?*

➡ Actuellement, la piscine du stade est une zone de chantier pas très accessible. Une visite est prévue en septembre 2019, lors des finitions intérieures pour les membres de la CCSPL

*Pourquoi la gratuité s'applique-t-elle pour les collèves ?*

➡ La gratuité pour les collèves découle de la politique générale du Département de la Savoie. Une convention a été signée par Grand Chambéry avec le Département portant sur une forte subvention d'investissement (2,6 millions d'euros) pour la piscine du Stade, incluant une gratuité pour les collégiens sur cet équipement, ce qui ne sera pas le cas à Buisson Rond, pour 20 ans

*La gratuité des tarifs s'applique-t-elle aux clubs de sport, notamment le club de hand ?*

➡ Les clubs sportifs associatifs fréquentant les équipements ne paient pas de redevance à l'année. Le club de hand, à statut professionnel, paie pour l'utilisation du Phare. Certaines collectivités ont fait le choix de mettre en place une tarification adaptée pour certaines utilisations de lignes d'eau quand cette utilisation ne concerne pas le cœur de métier des clubs comme les compétitions et entraînements. Grand Chambéry a décidé de rester dans la continuité de ce qui se faisait les années précédentes pour le moment, mais ce sujet est largement débattu en ce moment entre les collectivités et les clubs aquatiques. Aqualac à Aix-les-Bains dispose d'une tarification pour les clubs locaux, mais pas pour les scolaires, contrairement à nous.

*Les tarifs vont-ils augmenter pour la Maison de l'Enfance ?*

➡ Le tarif de trois euros par enfant et par séance sera appliqué aux Maisons de l'Enfance pour la piscine aqualudique du stade. Cette augmentation n'est pas excessive. La Maison de l'Enfance pourra toujours aller à la piscine de Buisson rond, une fois réouverte, et bénéficier du tarif actuel de deux euros, si la tarification de Buisson Rond reste identique pour sa réouverture en septembre 2020. La distinction est effectuée entre une structure

neuve et une ancienne. La piscine aqualudique du stade va mieux correspondre à leurs souhaits de sortie de loisirs, avec un équipement neuf et beaucoup de matériel, ce qui justifie ce tarif différencié.

*Quel est le montant du budget des travaux pour la piscine aqualudique du stade et la réfection de la piscine de Buisson rond ?*

➡ Les travaux pour la piscine du stade s'élèvent à 25 millions d'euros TTC. La réfection de la piscine de Buisson rond est estimée à 3 millions d'euros TTC.

*N'y aura-t-il pas des problèmes d'accès ou de parking dans un court terme puisque le parking ne sera pas prêt lors de l'ouverture de la piscine aqualudique du Stade en décembre 2019 ?*

➡ A terme, un parking mutualisé est prévu dans le secteur. Des réflexions sont en cours. Le stade municipal de Chambéry va bientôt être détruit. Il peut se poser des problèmes de parking dans un court terme car beaucoup de travaux par plusieurs maîtres d'ouvrages sont réalisés sur ce secteur mais ces problèmes seront résolus dans le long terme. Le grand avantage de ce site est d'être très accessible en transports en commun et en modes doux.

David Dubonnet conclue la présentation du rapport.

---

Sylvie Koska propose aux membres de la CCSPL d'émettre un avis sur ces tarifs.

- **Avis** : les membres de la CCSPL présents émettent un avis favorable, tout en s'interrogeant sur l'indisponibilité à court terme d'un parking pour la piscine du stade. Il est décidé qu'une visite de la piscine du stade serait organisée en septembre 2019 pour les membres de la CCSPL.

La séance est levée à 20h30.

La vice-présidente chargée de la concertation citoyenne,  
des relations avec les usagers et de l'économie sociale et solidaire,  
Sylvie Koska